Lausanne

(1)

Copie transmise à		
initiales	date	visa
CAR		
CD	18.7.16	
DSI		

Recommandé
Commune de Château-d'Oex
Case postale
1660 Château-d'Oex

18 JUIL. 2016

Lausanne, le 14 juillet 2016
IdAff 156297 – CD- ab

Mise à l'enquête publique du plan partiel d'affectation « Manège du Bochet »

Monsieur le Syndic,

La Commune de Lausanne a pris connaissance de la mise à l'enquête publique citée en titre et, après consultation des plans et du rapport d'aménagement selon l'article 47 de l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), vous annonce déposer une opposition de principe destinée à sauvegarder ses droits à futur en relation avec les installations de l'école à la montagne du Planemard.

En effet, lors de la rencontre du 18 août 2015, en présence, notamment de MM. les municipaux Oscar Tosato et Grégoire Junod pour Lausanne et M. le Syndic Charles-André Ramseier et MM. les municipaux Christian Daenzer et Eric Fatio pour la Commune de Château-d'Oex, il avait été convenu que la Commune de Lausanne pouvait accepter la présence du nouveau manège, respectivement du nouveau plan partiel d'affectation si la possibilité de légaliser en zone à bâtir la zone de l'école à la montagne était octroyée.

Cette manière de procéder devait permettre à la Commune de Lausanne d'envisager le futur de ses installations au cas où l'école devait perdre de son attractivité en raison de la construction du manège, les avis au sujet des synergies entre l'école et le manège n'étant pas partagés entre les porteurs du projet et la direction de l'école. Cette manière de procéder était confirmée par un courrier de votre Commune le 8 septembre 2015.

La mise à l'enquête du plan partiel d'affection, sans qu'aucune garantie n'ait pu être fournie concernant l'évolution de la zone d'affectation de l'école, nous oblige à déposer dite opposition.

Nous vous remercions pour votre compréhension et vous prions, Monsieur le Syndic, de recevoir nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité :

Le vice-syndic :
Oscar Tosato

Le secrétaire :
Simon Affolter

MUNICIPALITÉ DE LAUSANNE

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH-1002 Lausanne
tél. +41 21 315 22 15
fax +41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch

Lausanne

Copie transmise à		
initiales	date	visa
CAR		
CD	27.9.16	
JMJ		

Recommandée
Commune de Château-d'Oex
Monsieur Charles-André Ramseier
Case postale
1660 Château-d'Oex

dossier traité par N. Ch.-A. Bruttin - 021 315 44 17
notre réf. CD - P. 1/11 - IDAFF 156'297 - uc
votre réf.

27 SEP. 2016
Lausanne, le 22 septembre 2016

Mise à l'enquête publique du plan partiel d'affectation « Manège du Bochet »
Confirmation de l'opposition de la Commune de Lausanne

Monsieur le Syndic,

Nous accusons réception de vos courriers des 11 août et 9 septembre 2016 relatifs à l'opposition déposée par notre Commune au plan partiel d'affectation « Manège du Bochet » et vous informons que nous maintenons notre opposition.

En effet, nous référant à votre engagement de soumettre au Service du développement territorial le changement d'affectation de notre parcelle n° 655 en zone à bâtir, nous souhaitons attendre la prise de position dudit service avant d'aller plus avant dans ce dossier.

Veuillez agréer, Monsieur le Syndic, nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter

MUNICIPALITÉ DE LAUSANNE

Municipalité de Lausanne

Secrétariat municipal
place de la Palud 2
case postale 6904
CH-1002 Lausanne
tél. +41 21 315 22 15
fax +41 21 315 20 03
municipalite@lausanne.ch